

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 30 (1904)  
**Heft:** 21

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

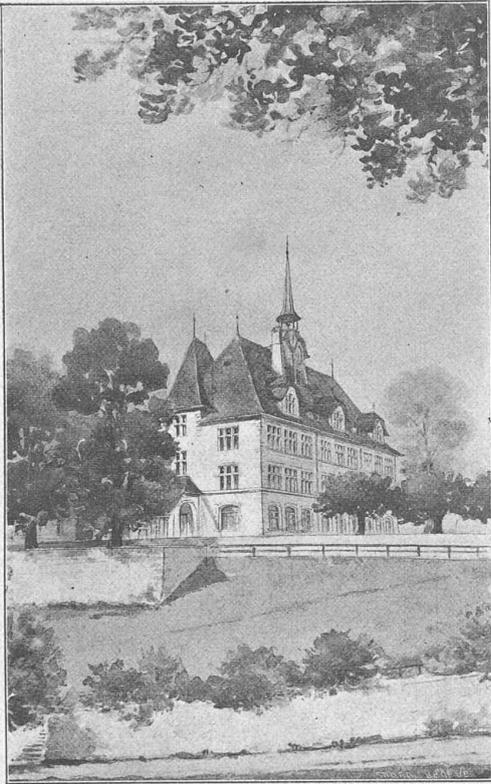
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Perspective de la façade principale.

Projet « Castel ». — Architectes : M. A. CAMOLETTI et H. BAUDIN,  
à Genève.

Dans la deuxième séance on a achevé la discussion des rapports des commissions nommées pour l'étude des responsabilités des ingénieurs et des architectes (rapporteur : M. S. de Mollins) et pour celle des canaux de fumée des calorifères (rapporteurs : MM. Guinand et Brazzola).

Le rapport de la première de ces commissions a été imprimé avec les extraits des jugements cités, cette brochure a été envoyée à tous les membres de la Société et en 100 exemplaires au Comité central, avec prière de mettre la question à l'étude dans toutes les sections.

Le rapport de la commission chargée de l'étude des canaux de fumée a été envoyé au Conseil d'Etat. A la demande de celui-ci nous lui avons adressé les numéros du *Bulletin Technique* contenant les procès-verbaux des séances et les divers rapports et études concernant le sujet.

Le 5 juin eut lieu la course de printemps qui avait pour but la visite de l'usine hydro-électrique de Montbovon et celle des sections en exploitation et en construction du chemin de fer Montreux-Oberland bernois.

Nous avons reçu comme d'habitude le rapport annuel du Musée national suisse. Nous le mettons en circulation avec l'Album du cinquantenaire de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne, qui nous a été aimablement offert par celle-ci.

MM. Naef et Bourgeois se proposent de publier un ouvrage sur les peintures murales découvertes dans notre canton.

M. Victor-H. Bourgeois, artiste-peintre, nous donnera dans une de nos prochaines séances une conférence ayant pour titre : La peinture décorative dans la Suisse romande et spécialement dans le canton de Vaud, dès les temps préhistoriques jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

M. Mathey-Doret, ingénieur à Zurich, s'est mis obligeamment à la disposition de nos membres allant à l'Exposition de St-Louis pour leur procurer des lettres d'introduction auprès de maisons des Etats-Unis.

MM. Mégroz et Alfred Michaud, ingénieurs, ont eu recours, par notre intermédiaire, à cette offre aimable.

Nous avons commencé la saison d'hiver 1904-1905 par une visite de la Banque Cantonale, de l'Edifice de Rumine et des travaux du Pont Chauderon-Montbenon.

Trois nouveaux membres ont été reçus et huit ont été inscrits pour être présentés à notre prochaine séance. Par contre nous avons à mentionner la démission de M. Dubois, assistant au Service archéologique cantonal.

Nous avons le plaisir de vous informer du don généreux que notre collègue, M. le colonel J.-J. Lochmann, ingénieur, a fait à notre bibliothèque. Ce don comprend 47 volumes, 150 brochures, 44 années de publications périodiques diverses et plusieurs recueils de dessins et de documents.

Notre Comité a déjà exprimé sa gratitude au généreux donateur et il lui adresse encore une fois ici ses plus vifs remerciements.

## CONCOURS

### Bâtiments d'école, à Soleure<sup>1</sup>.

Le concours pour l'élaboration des plans d'un groupe de bâtiments d'écoles a eu pour résultat la présentation de 40 projets. Le jury s'est réuni les 21 et 22 octobre et a délivré les prix suivants :

Un prix de 900 fr. au projet « Jura ». — Architectes : MM. Habertür & Brugger, à Bâle ;

Un prix de 900 fr. au projet « Alt Solothurn ». — Architecte : M. Hermann Weideli, à Oberhofen, avec la collaboration de M. Robert Bischof, architecte, à Mannheim ;

Un prix de 600 fr. au projet « Skizze ». — Architectes : MM. Ernest et Charles Fröhlicher, à Soleure ;

Un prix de 600 fr. au projet « YZ ». — Architecte : M. Ubaldo Grassi, à Neuchâtel.

Une mention honorable au projet « Pavillonsystem A ». — Architecte : M. Ammann-Strähl, directeur du Service cantonal des bâtiments, à Aarau.

<sup>1</sup> Voir N° du 25 juin 1904, page 264.

### Hôtel des Postes et des Télégraphes, à La Chaux-de-Fonds.

Le Département fédéral de l'Intérieur ouvre un concours entre les architectes suisses ou établis en Suisse pour l'étude d'un hôtel des postes et des télégraphes à La Chaux-de-Fonds, aux conditions suivantes :

On demande :

a) Les plans du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage, à l'échelle de 1 : 200 ;

b) Les façades du côté de la rue Léopold-Robert, de la place de la Gare et de la rue de l'Abeille, à l'échelle de 1 : 200 ;

c) Les coupes nécessaires pour l'intelligence du projet, à l'échelle de 1 : 200 ;

d) Une travée de la façade principale, rue Léopold-Robert, à l'échelle de 1 : 20 ;

e) Une perspective des façades rue Léopold-Robert et rue de l'Avenir. L'angle le plus rapproché du bâtiment sera à l'échelle de 1 : 100. Cette perspective sera prise du point P indiqué sur le plan de situation.

Les projets seront rendus au Département fédéral de l'Intérieur, à Berne, au plus tard le 31 janvier 1905.

Le jury, nommé par le Conseil fédéral pour l'examen de ces travaux, se compose de : MM. Marc Camoletti, architecte, à Genève ; Bonjour, architecte, à Lausanne ; Fuchsli, architecte, à Zurich ; Flükiger, directeur des Constructions fédérales, à Berne ; Stäger, inspecteur général des postes, à Berne.

Les membres du jury ont discuté et adopté le programme.

Le Conseil fédéral a mis à la disposition du jury une somme de 5000 francs pour être répartie en primes entre 3 projets au minimum et 5 projets au maximum. Le jury est chargé de fixer le nombre des projets primés, ainsi que le montant des primes.

Le verdict du jury sera publié dans la *Schweizerische Bauzeitung* et dans le *Bulletin Technique de la Suisse romande*.

Après leur classification par le jury, tous les projets seront exposés publiquement à Berne, pendant deux semaines.

Les projets primés deviendront la propriété de la Confédération. Le Conseil fédéral pourra en faire usage pour la construction comme bon lui semblera. Il s'entendra, si possible, avec l'auteur de l'un des projets primés pour l'élaboration des plans définitifs ; il pourra aussi le charger de la direction des travaux, mais se réserve néanmoins toute sa liberté.

**Emplacement.** Sa longueur est de 81 m., sa largeur de 33<sup>m</sup>.17. Il est limité au Nord-Ouest par la rue Léopold-Robert, au Nord-Est par la rue de l'Avenir, au Sud-Est par la place de la Gare et au Sud-Ouest par la rue de l'Abeille.

**Alignements.** Toutes les parties des façades doivent se tenir en retrait des lignes *a b, b c, c d* et *d a* du plan ; par contre, les escaliers peuvent avoir jusqu'à 1<sup>m</sup>.20 de saillie sur les trottoirs.

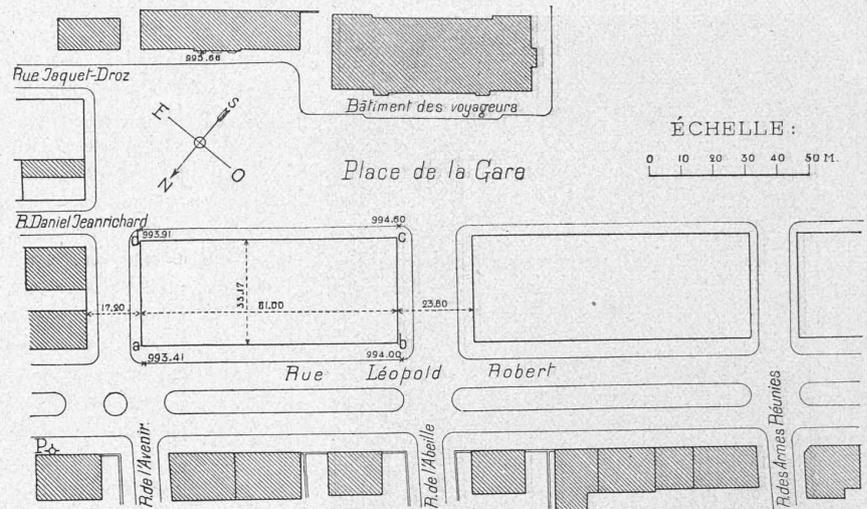
**Hauteur des constructions.** Suivant convention passée avec la Commune de La Chaux-de-Fonds, il est entendu qu'aucune restriction ne sera faite quant à la hauteur des diverses parties de l'édifice.

**Disposition.** Le plan du rez-de-chaussée joint au présent programme démontre, d'une manière générale, de quelle façon on pourrait obtenir une répartition pratique des locaux. Les concurrents ne sont cependant pas tenus de se conformer aux dispositions de ce plan.

On tient beaucoup à un bon aménagement et éclairage des escaliers et corridors. Des lieux d'aisance suffisants et bien aménagés, pour les deux sexes, doivent être disposés au rez-de-chaussée et au premier étage. La salle des guichets doit se trouver du côté de la rue Léopold-Robert, sur la façade principale. Il sera prévu un chauffage central.

**Caractère de l'édifice.** Conformément à sa destination, la construction présentera un caractère monumental sans recherche de luxe.

A valeur artistique égale, la préférence sera accordée aux



Plan de situation.

projets dont l'exécution offrira le moins de difficultés et occasionnera le moins de frais de construction et d'entretien.

**Locaux.** La spécification des locaux demandés est contenue dans un tableau adjoint au programme de construction ; en outre, des explications complémentaires sur le fonctionnement des services postaux, télégraphiques et téléphoniques, sont données dans une annexe.

Pour renseignements, s'adresser à la Direction des constructions fédérales, Département de l'Intérieur, à Berne.

**Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.**

A<sup>3</sup>. E<sup>2</sup>. I. L.

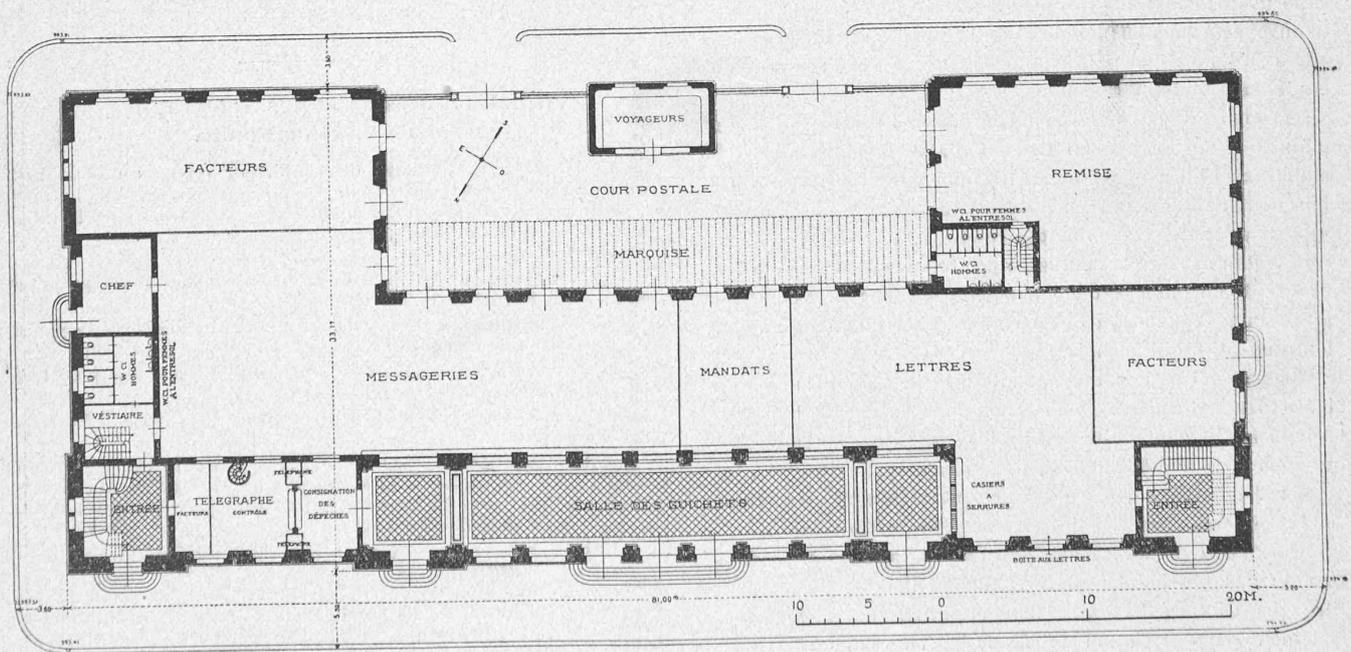
**Demande d'emploi.**

Un jeune *ingénieur-constructeur* cherche place. (18)

**Offre d'emploi.**

On cherche, pour la direction d'un chemin de fer près Barcelone, un *ingénieur au courant de l'exploitation des chemins de fer*, connaissant bien la locomotive à vapeur et si possible la langue espagnole. (19)

Adresser les offres à M. A. Dommer, ingénieur et professeur, président de l'Association, Gai Coteau, Lausanne.



Plan schématique d'un rez-de-chaussée pour l'Hôtel des postes et des télégraphes à La Chaux-de-Fonds.